National Defence | Défense nationale

Chief Review Services | Chef - Service d'examen

CRS | CS Ex

Revu par le CS Ex conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI). Renseignements NON CLASSIFIÉS.

Analyse de contrats

Octobre 2009

7050-9-4-11 (CS Ex)

Canada

Mise en garde

La présente analyse a été effectuée en vue de déterminer les vérifications à inclure dans le plan de travail annuel du Chef – Service d'examen. Ses conclusions n'ont pas le poids d'une vérification ou d'une évaluation officielle. Il convient d'ajouter que l'analyse ne vise pas à évaluer le rendement des entrepreneurs. Les entrepreneurs n'ont pas été interrogés ni priés de fournir des commentaires ou une rétroaction.

Table des matières

Liste d'abréviations i

Sommaire des résultats ii

Introduction 1
- Contexte 1
- Objectif 1
- Portée 1
- Méthodologie 1

Constatations et conclusions 3
- Visibilité des contrats de sous-traitance 3
- Conditions de paiement 5

Annexe A – Critères de risque automatisés A-1

Appendice 1, annexe A – Cotation/résultats par rapport aux critères A1-1

Appendice 1, annexe B – Contrats à fort coefficient de sous-traitance B1-1

Appendice 2, annexe B – Contrats assortis de conditions de paiement à risque plus élevé B2-1

Liste d'abréviations

ABE	Environnement automatisé de l'acheteur
CDN	Canadien
CEMAT	Chef d'état-major de la Force terrestre
CEMFA	Chef d'état-major de la Force aérienne
CEMFM	Chef d'état-major de la Force maritime
COMFOSCAN	Commandement – Forces d'opérations spéciales du Canada
CPM	Chef du personnel militaire
CS Ex	Chef – Service d'examen
DTCSP	Directeur – Traitement des comptes, soldes et pensions
G$	Milliards de dollars
MDN	Ministère de la Défense nationale
QGDN	Quartier général de la Défense nationale
SMA(Fin SM)	Sous-ministre adjoint (Finances et Services du Ministère)
SMA(Mat)	Sous-ministre adjoint (Matériels)
SMA(S & T)	Sous-ministre adjoint (Science et technologie)
SVC	Services de vérification Canada
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
VCEMD	Vice-chef d'état-major de la Défense

Sommaire des résultats

En 2003, le Chef – Service d'examen (CS Ex) a élaboré une méthode d'analyse des risques permettant de cerner d'éventuelles vérifications de contrats à inclure dans le plan de travail annuel du CS Ex. À ce jour, huit contrats ont été vérifiés. Les principales préoccupations soulevées dans ces vérifications étaient le manque de visibilité des contrats de sous-traitance et l'existence de conditions de paiement contractuelles qui n'assuraient pas l'optimisation des ressources.

Évaluation globale

L'analyse de 8 932 contrats actifs du MDN a permis d'identifier 77 contrats assortis d'importants travaux de sous-traitance et de conditions de paiement qui peuvent justifier une vérification. Ces contrats représenteront 80 p. 100 des obligations contractuelles du Ministère.

La présente analyse avait pour but d'aider à identifier les contrats assortis d'importants travaux de sous-traitance et de conditions de paiement pouvant justifier une attention de la part des vérificateurs.

L'analyse des contrats de biens et de services comportait une série de sondages de vérification assistés par ordinateur qui ont été élaborés afin d'analyser 8 932 contrats actifs du ministère de la Défense nationale (MDN) adjugés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), d'une valeur totale de 25,4 G$. Un système de cotation des risques a été établi à partir de dix critères automatisés qui ont servi en définitive à cerner 77 contrats pouvant exiger une vérification.

Conclusions

Visibilité des contrats de sous-traitance. Selon sept critères, 36 contrats présentaient un fort coefficient de sous-traitance qui justifie une vérification. Étant donné l'absence d'information, le CS Ex examinera également les frais de sous-traitance liés à 27 autres contrats de grande valeur, soit un total de 63 contrats.

Conditions de paiement. Selon cinq critères spécifiques, 31 contrats présentaient d'importantes conditions de paiement. Pour accroître l'étendue de la vérification, le CS Ex examinera aussi les conditions de paiement de 20 autres contrats de grande valeur, soit un total de 51 contrats.

Même si deux vérifications distinctes seront incluses dans le plan de travail de vérification du CS Ex en 2009-2010, 37 des contrats seront examinés dans le cadre des deux vérifications, ce qui représentera un nombre total net de 77 contrats. Une liste détaillée des contrats à vérifier figure à l'appendice 1 de l'annexe B.

Introduction

Contexte

Conformément à la politique du gouvernement sur la vérification interne, les plans de travail de vérification du CS Ex sont axés sur les risques de façon à orienter les ressources de vérification là où ce serait le plus avantageux pour le Ministère. En ce qui concerne l'acquisition, le CS Ex utilise depuis 2003 un processus automatisé d'analyse des risques en vue d'aider à cerner les contrats qui exigent une attention de la part des vérificateurs[1]. Ce type d'analyse a abouti à neuf vérifications de la gestion de contrats. Voici les deux principaux sujets de préoccupation soulevés durant ces vérifications :

- **Visibilité des contrats de sous-traitance.** Plusieurs contrats temps et matériaux ne comportaient pas assez de documents justificatifs à l'égard des travaux de sous-traitance. Ces derniers représentaient en moyenne 28 p. 100 de la valeur du contrat.
- **Conditions de paiement.** Les conditions de paiement contractuelles ne permettaient pas toutes d'optimiser les ressources au maximum.

Objectif

Cerner les contrats assortis d'importants frais de sous-traitance et de conditions de paiement qui pourraient ne pas optimiser les ressources au maximum.

Portée

- 8 932 contrats actifs du MDN adjugés par TPSGC et prenant fin le 30 juin 2008 ou après cette date.
- 1 085 contrats adjugés par le MDN ont été exclus de l'analyse. La valeur totale de ces contrats, soit 201 M$, ne représente que un pour cent des contrats adjugés par TPSGC.

Méthodologie

Sources des données

- Contrats du MDN extraits en juin 2008 de la base de données de l'environnement automatisé de l'acheteur (ABE) de TPSGC.

[1] L'Analyse des risques liés aux contrats de biens, avril 2007 (http://www.crs-csex.forces.gc.ca/reports-rapports/2007/111P0658-fra.asp) et l'Analyse des risques liés aux contrats de fonctionnement et d'entretien, avril 2007 (http://www.crs-csex.forces.gc.ca/reports-rapports/2007/113P0714-fra.asp) sont des exemples de rapports du CS Ex.

- Vérifications de contrats du MDN effectuées par Services de vérification Canada (SVC) depuis avril 2003.

Filtres globaux

Deux filtres globaux ont été appliqués pour obtenir un nombre gérable de contrats.

- **Filtre 1.** Même si la base de données ABE de TPSGC incluait 135 293 contrats d'une valeur de 57,3 G$, remontant à 1997, nous avons constaté que seulement 8 932 contrats d'une valeur de 25,4 G$[2] étaient encore actifs et prenaient fin le 30 juin 2008 ou après cette date.
- **Filtre 2.** Il s'agissait de contrats de biens ou de services. Pour réduire l'échantillon davantage, seuls les contrats de biens ou de services supérieurs ou équivalant à 1 M$ ont été pris en considération. Bien que la population ait été ainsi réduite de 8 932 à 803 contrats, pour constituer un échantillon de 9 p. 100, la valeur de ces contrats totalisait 24,4 G$, soit 96 p. 100 de la valeur totale des contrats de biens et de services[3].

Critères

Dix critères automatisés ont été appliqués à chacun des 803 contrats. Les critères 2, 5, 6, 9 et 10 ont été utilisés uniquement pour la visibilité des contrats de sous-traitance; ils sont marqués d'un astérisque (*). Les critères 3, 7 et 8 n'ont servi que pour l'analyse des conditions de paiement; ils sont marqués de deux astérisques (**). Quant aux critères 1 et 4, ils ont servi à identifier les contrats à l'égard desquels la visibilité des contrats de sous-traitance et les conditions de paiement pourraient poser problème. Une description détaillée de chaque critère et son échelle de cotation se trouvent à l'appendice 1 de l'annexe A.

1. Importance relative
2. Valeur de la modification du contrat*
3. Type de paiement**
4. Modalités de paiement
5. Processus d'attribution du contrat*
6. Résultats d'autres vérifications*
7. Expertise en matière d'acquisition**
8. Durée du contrat**
9. Fournisseurs de l'étranger*
10. Fournisseurs affiliés*

[2] Nous avons exclu les contrats dont certaines modifications manquaient, dont les dates de durée n'étaient pas cohérentes et dont la valeur était nulle.
[3] Treize contrats sur 803 sont des offres à commandes de 369 M$ pour l'achat de carburant.

Constatations et conclusions

Visibilité des contrats de sous-traitance

Trente-six contrats qui présentaient un fort coefficient de sous-traitance feront l'objet d'une vérification ultérieure.

Paiements relatifs aux travaux de sous-traitance. Le Sous-ministre adjoint (Finances et Services du Ministère) (SMA(Fin SM)) était préoccupé par la vérification des coûts des contrats de sous-traitance et, en février 2005, le personnel du Sous-ministre adjoint (Matériels) (SMA(Mat)) a reçu comme directive d'examiner toutes les factures de contrats de sous-traitance avant paiement dans le cas des demandes de règlement supérieures à 250 000 $[4]. Voici les constatations formulées lors de récentes vérifications du CS Ex :

Pour ce qui est des huit vérifications achevées, on a constaté que les travaux de sous-traitance représentent en moyenne 28 p. 100 des paiements.

- Certains contrats ne précisent pas les documents justificatifs exigés pour les demandes de paiement partiel.
- Le MDN a besoin de plus de personnel des achats pour assurer un examen suffisant, à moins qu'une méthode d'échantillonnage axée sur les risques ne soit utilisée.
- Il existe moins de risques au niveau du contrat de sous-traitance dans le cas des contrats concurrentiels comportant des paiements à prix ferme.
- Les contrats temps et matériaux adjugés en régime de concurrence présentent encore un risque important au niveau du contrat de sous-traitance.

Choix des critères. Pour déterminer les contrats susceptibles de comporter d'importants paiements de sous-traitance, sept des dix critères automatisés figurant à l'appendice 1 de l'annexe A ont été appliqués à l'échantillon de 803 contrats actifs :

- L'importance relative des obligations découlant de contrats de grande valeur pourrait donner lieu à d'importants travaux de sous-traitance.
- La valeur de la modification du contrat, à l'exclusion des années d'option, pourrait accroître l'étendue des travaux exécutés par des sous-traitants.
- Les modalités de paiement fondées sur une majoration du coût et sur le temps et les matériaux exigeraient une certaine visibilité des travaux de sous-traitance afin de réduire le risque de surfacturation.
- L'attribution de contrats à fournisseur unique pourrait donner lieu à des frais de transfert entre fournisseurs affiliés qui ne sont pas atténués par le processus d'appel d'offres.

[4] 7000-1 (DTCSP), 15 février 2005.

- Les résultats d'autres vérifications ont révélé des cas où les surfacturations et les bénéfices excédentaires de certains fournisseurs pourraient être liés à des paiements de sous-traitance.
- Les fournisseurs pourraient confier des travaux de sous-traitance à des sociétés affiliées au Canada ou à l'étranger.
- Des fournisseurs de l'étranger pourraient avoir attribué des contrats de sous-traitance à des sociétés canadiennes affiliées afin de satisfaire aux exigences en matière de retombées industrielles et régionales.

Étendue. Trente-six contrats ont reçu une cote de risque globale de 11 ou plus sur un maximum possible de 22. Sept de ces contrats avaient une valeur supérieure à 100 M$. Comme le MDN ne possède aucun système d'information sur les paiements de sous-traitance, 27 autres contrats de plus de 100 M$ seront également inclus dans une vérification. Ces 63 contrats couvriront 78 p. 100 de la valeur de l'échantillon de 803 contrats.

Conclusion. La vérification de la visibilité des contrats de sous-traitance englobera 63 contrats, dont 17 feront aussi l'objet de la vérification des conditions de paiement.

Conditions de paiement

Trente et un contrats qui présentaient d'importantes conditions de paiement feront l'objet d'une vérification ultérieure.

Choix des critères. Lors de l'analyse des contrats axée sur les conditions de paiement, cinq des dix critères automatisés figurant à l'appendice 1 de l'annexe A ont été appliqués à l'échantillon de 803 contrats actifs.

- L'importance relative du contrat aurait une incidence plus considérable si les conditions de paiement n'assuraient pas l'optimisation des ressources.
- La combinaison de différents types de paiements pourrait rendre plus complexe le processus d'attestation des paiements.
- Les modalités de paiement ne sont peut-être pas directement liées à des produits livrables (p. ex., temps et matériaux).
- Les contrats qui ne sont pas gérés par le SMA(Mat), le centre d'expertise du MDN en matière d'acquisition, ne bénéficient peut-être pas du niveau équivalent de compétence et d'expérience.
- Les contrats complexes à long terme pourraient faire l'objet d'un roulement élevé des gestionnaires de contrats du MDN.

Étendue. Une fois les cinq critères appliqués, 31 contrats ont reçu une cote globale de 12 ou plus sur un maximum possible de 17. Quatorze de ces contrats avaient une valeur supérieure à 100 M$. Pour accroître l'étendue de la vérification des conditions de paiement, il existe 20 autres contrats de plus de 100 M$. Avec ces 20 contrats additionnels, on couvrirait non pas 48 mais 76 p. 100 de la valeur de l'échantillon de 803 contrats.

Conclusion. La vérification des conditions de paiement devrait inclure 51 contrats, dont 20 seront également soumis à la vérification de la visibilité des contrats de sous-traitance.

Annexe A – Critères de risque automatisés

Dix critères de risque automatisés ont été appliqués lors de l'analyse de la base de données ABE de TPSGC. Cette base de données renferme de l'information sur tous les contrats du MDN adjugés par TPSGC. Avec l'aide d'un logiciel de vérification (Audit Command Language), on a appliqué les critères de risque automatisés à 803 contrats qui représentaient des obligations de plus de 24,4 G$.

- Chaque contrat avait une valeur supérieure à 1 M$.
- Tous les contrats étaient actifs et prenaient fin le 30 juin 2008 ou après cette date.
- Seuls les contrats dont l'information était complète ont été inclus.

Les résultats des 10 critères de risque se trouvent à l'appendice 1. Pour chaque critère, on a attribué une cote de risque à tous les contrats. Ceux qui ont reçu une cote supérieure ont été jugés à risque plus élevé.

Importance relative. Les contrats de valeur supérieure qui ne sont pas bien gérés ont une incidence de risque plus élevée. La valeur des contrats échantillonnés variait entre 1 M$ et plus de 3,4 G$. Même si la valeur contractuelle moyenne s'élevait à 30,4 M$, la valeur contractuelle médiane n'était que de 3,2 M$ parce que plusieurs contrats de grande valeur ont influé sur la moyenne générale. La valeur contractuelle a été stratifiée en quatre tranches, de sorte que les valeurs supérieures ont obtenu une cote de risque plus élevée.

Valeur de la modification du contrat. On a déterminé l'accroissement de la valeur d'un contrat en comparant les mouvements de trésorerie annuels initiaux aux mouvements de trésorerie annuels des prolongations. L'exercice des années d'option a été exclu de cette analyse. Les contrats dont l'accroissement s'est avéré supérieur à la moyenne pourraient dénoter une piètre optimisation des ressources, des travaux hors de la portée du contrat ou de nouveaux travaux à sous-traiter. Par conséquent, les contrats dont les mouvements de trésorerie annuels ont considérablement augmenté ont été considérés comme étant à risque plus élevé.

Modalités de paiement. Il est plus difficile d'assurer l'optimisation des ressources lorsque le contrat comporte des modalités de paiement fondées sur la majoration du coût et les bénéfices. De même, les contrats dont les paiements sont fondés sur le temps et les matériaux du fournisseur ne garantissent pas entièrement l'efficience de ce dernier. Pour ce critère, ces modalités de paiement ont été jugés à risque plus élevé.

Type de paiement. Certains types de paiements risquent davantage de nuire à la vérification appropriée des services reçus. La vérification du paiement des services à la livraison est la plus simple à faire une fois que le service a été livré. Dans le cas des demandes mensuelles de paiement partiel visant des services fournis sur une période de plusieurs années, il est plus difficile de vérifier l'avancement exact des travaux à moins

que des jalons spécifiques ne soient établis en même temps que des critères d'acceptation. Le Ministère court les plus grands risques lorsque des paiements sont anticipés sans produit livrable ou que des paiements multiples intègrent des demandes de paiement partiel, des factures et des paiements anticipés. Les contrats prévoyant ce type de paiement ont été cotés en conséquence.

Processus d'attribution du contrat. Il arrive qu'un contrat ne soit pas adjugé en régime de concurrence. La conception particulière des systèmes de combat donne souvent lieu à des contrats de soutien en service à fournisseur unique en raison de droits exclusifs.

Résultats d'autres vérifications. En analysant les données des rapports de vérification de SVC remontant à 2003, le CS Ex a identifié des fournisseurs ayant exigé des paiements excessifs ou réalisé des bénéfices excédentaires dans le cadre de contrats antérieurs. Les contrats actuels passés avec des fournisseurs ayant des antécédents de bénéfices excédentaires d'au moins 4 p. 100, ou dont les paiements excessifs exigés étaient supérieurs à 350 000 $, ont été classés comme étant à risque plus élevé.

Expertise en matière d'acquisition. Le personnel des achats au sein du groupe du SMA(Mat) possède l'expertise en matière de passation de contrats complexes. Les contrats administrés par d'autres organisations du Quartier général de la Défense nationale (QGDN) et par les bases/escadres ont été jugés à risque plus élevé.

Durée du contrat. Il y a un risque accru lorsque le MDN s'engage dans un contrat temps et matériaux qui est complexe et de longue durée. Même si le fournisseur peut réaliser certains gains d'efficience, des obligations contractuelles à plus long terme pourraient réduire la souplesse dont le Ministère dispose pour chercher d'autres fournisseurs lorsque la livraison des biens ou des services est insatisfaisante. Le roulement fréquent du personnel de gestion de contrats du MDN ne permet pas d'exercer une surveillance uniforme sur les contrats à long terme.

Fournisseurs de l'étranger. La passation de contrats avec des fournisseurs de l'extérieur du Canada est jugée à risque plus élevé en raison des fluctuations monétaires. En outre, étant donné les distances en cause, le soutien du cycle de vie des systèmes de combat peut s'avérer plus difficile, ce qui augmente le risque. La présente analyse n'englobe pas les contrats de sous-traitance passés avec des fournisseurs de l'étranger.

Fournisseurs affiliés. L'augmentation du nombre d'affiliés internationaux d'un fournisseur entraîne aussi un accroissement du risque en ce qui a trait au partage des recettes et au change. Dans le cas d'un contrat à fournisseur unique, où le fournisseur possède des affiliés, les factures des sous-traitants doivent détailler les coûts afin de déterminer les transferts entre sociétés qui pourraient entraîner des bénéfices excédentaires. Si le fournisseur a des affiliés dans plusieurs pays, il faudra peut-être vérifier les taux de change à l'égard de diverses devises.

Appendice 1, annexe A – Cotation/résultats par rapport aux critères

Critère	Cote de risque	Échelle de cotation	Nbre de contrats	% des contrats
Importance relative	1	>= 1 M$ et < 5 M$	503	62,64 %
	2	>= 5 M$ et < 30 M$	227	28,27 %
	3	>= 30 M$ et < 100 M$	39	4,86 %
	4	>= 100 M$	34	4,23 %
Valeur de la modification du contrat	0		519	64,63 %
	1	<0,10	41	5,11 %
	2	0,10 - 0,49	176	21,92 %
	3	0,50 - 0,99	21	2,62 %
	4	1,0 - 2,0	26	3,24 %
	5	> 2,0	20	2,49 %
Modalités de paiement	1	Coûts réels, prix unitaire/de lot	546	68 %
	2	Prix visé/prix plafond	11	1,37 %
	3	Taux horaire fixe/majoration du coût	246	30,64 %
Type de paiement	1	Paiement à la livraison	384	47,82 %
	2	Paiements d'étape/partiels	236	29,39 %
	3	Paiements multiples/anticipés	183	22,79 %
Processus d'attribution du contrat	1	Contrat concurrentiel	522	64,84 %
	2	Contrat non concurrentiel	281	35,16 %
Résultats d'autres vérifications	0	Pas sur la liste	684	85,18 %
	1	Sur la liste et < 350 k ou < 4 %	6	0,75 %
	2	Sur la liste et >= 350 k ou >= 4 %	113	14,07 %
Expertise en acquisition	1	SMA(Mat)	549	68,37 %
	2	QGDN, sauf le SMA(Mat)	148	18,43 %
	3	Bases ou unités	106	13,20 %
Durée du contrat	1	< 4 ans	443	55,17 %
	2	> 4 < 8 ans	297	36,99 %
	3	> 8 < 12 ans	36	4,48 %
	4	> 12 ans	27	3,36 %
Fournisseurs de l'étranger	0	Sociétés canadiennes	689	85,80 %
	1	Sociétés américaines	65	8,09 %
	2	Sociétés européennes	36	4,48 %
	3	Autres pays	13	1,62 %
Fournisseurs affiliés	0	Autres	598	74,47 %
	1	CDN et <8	53	6,60 %
	2	CDN et > 8 ou non CDN & < 8	33	4,11 %
	3	Non CDN & > 8	119	14,82 %
Sous-total	**MAX 32**	**Somme des critères :**	**803**	**100 %**

Tableau 1. Cotation/résultats par rapport aux critères.

Appendice 1, annexe B – Contrats à fort coefficient de sous-traitance

N° de contrat	Fournisseur	Type de contrat	BPR	Date d'échéance	Cote
…… ……	…… …… …..	……	SMA(Mat)	3-31-2009	
…… ……	…… ……	…… …… ……..	SMA(Mat)	3-31-2009	
…… ……	…… ……	……	SMA(Mat)	3-31-2009	
…… ……	…… ……	…… …… ……..	SMA(Mat)	3-31-2014	
…… ……	…… ……	…… …… ……..	SMA(Mat)	3-31-2016	
…… ……	…… ……	…… ……	CEMFA	8-27-2027	
…… ……	…… …… …..	…… ……	VCEMD	3-31-2009	12
…… ……	……	…… …… ……..	CPM	3-26-2026	
…… ……	……	…… ……	CEMAT	3-31-2010	
…… ……	…… ……	…… …… ……..	COMFOSCAN	8-31-2008	15
…… ……	…… ……	…… ……	COMFOSCAN	3-31-2009	12
…… ……	…… …… …..	…… ……	SMA(S & T)	3-31-2009	12
…… ……	…… …… …..	……	SMA(S & T)	10-31-2011	14
…… ……	…… …… …..	……	CEMFM	3-31-2009	13
…… ……	…… …… …..	…… ……	SMA(Mat)	11-30-2012	
…… ……	…… …… …..	…… ……	SMA(Mat)	3-31-2024	
…… ……	…… ……	…… …… …… …….	SMA(Mat)	3-31-2013	17

APPENDICE 1, ANNEXE B

N° de contrat	Fournisseur	Type de contrat	BPR	Date d'échéance	Cote
…… ……	…… ……	…… …… ……..	SMA(Mat)	12-31-2012	14
…… ……	…… …… …..	…… ……	SMA(Mat)	12-27-2010	13
…… ……	…… ……	…… …… ……..	SMA(Mat)	3-31-2010	
…… ……	……	……	SMA(Mat)	3-31-2012	
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	3-31-2010	
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	12-20-2013	12
…… ……	…… ……	…… …… ……..	SMA(Mat)	12-31-2016	
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	3-31-2013	14
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	12-31-2008	14
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	12-31-2009	12
…… ……	…… ……	…… …… ……..	SMA(Mat)	11-30-2011	12
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	12-31-2008	13
…… ……	……	……	SMA(Mat)	12-31-2008	12
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	10-21-2018	
…… ……	…… ……	…… …… ……..	SMA(Mat)	12-31-2008	15
…… ……	…… ……	…… …… ……..	SMA(Mat)	10-31-2009	15
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	3-31-2012	12
…… ……	…… ……	…… …… ……..	SMA(Mat)	3-31-2012	13
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	3-31-2017	14
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	12-12-2016	12
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	4-30-2009	14

APPENDICE 1, ANNEXE B

N° de contrat	Fournisseur	Type de contrat	BPR	Date d'échéance	Cote
…… ……	……	…… ……	SMA(Mat)	3-31-2009	14
…… ……	……	…… ……	SMA(Mat)	8-27-2008	14
…… ……	…… …… ……	…… ……	SMA(Mat)	9-19-2009	12
…… ……	…… …… ……	…… …… ……	SMA(Mat)	7-22-2012	
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	12-31-2008	12
…… ……	……	…… …… ……	SMA(Mat)	6-15-2010	
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	3-31-2009	15
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	12-31-2008	
…… ……	…… ……	……	SMA(Mat)	1-6-2010	14
…… ……	…… ……	……	SMA(Mat)	3-31-2010	15
…… ……	…… ……	…… …… ……	SMA(Mat)	3-31-2009	
…… ……	……	…… ……	SMA(Mat)	3-31-2015	
…… ……	…… …… ……	…… ……	SMA(Mat)	3-31-2015	
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	3-31-2011	
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	12-31-2010	12
…… ……	…… ……	……	SMA(Mat)	3-31-2009	
…… ……	……	…… ……	SMA(Mat)	3-3-2031	
…… ……	……	…… ……	SMA(Mat)	12-31-2021	12
…… ……	…… ……	…… …… ……	SMA(Mat)	9-30-2008	
…… ……	…… ……	…… …… ……	SMA(Mat)	12-31-2009	14
…… ……	…… ……	……	SMA(Mat)	3-31-2015	12

APPENDICE 1, ANNEXE B

N° de contrat	Fournisseur	Type de contrat	BPR	Date d'échéance	Cote
…… ……	…… ……	…… …… ……..	SMA(Mat)	3-31-2011	16
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	3-31-2010	
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	3-31-2010	
…… ……	…… ……	…… ……	SMA(Mat)	3-31-2010	

Tableau 2. Contrats à fort coefficient de sous-traitance. La cote maximale est 22. Les contrats sans cote avaient une valeur supérieure à 100 M$.

Appendice 2, annexe B – Contrats assortis de conditions de paiement à risque plus élevé

N° de contrat	Fournisseur	Type de contrat	BPR	Date d'échéance	Cote
…… ……	…… …… ……..	……	SMA(Mat)	3-31-2009	
…… ……	…… ……..	…… …… ……..	SMA(Mat)	3-31-2009	
…… ……	…… ……..	……	SMA(Mat)	3-31-2009	
…… ……	……	……	CPM	3-31-2009	13
…… ……	…… ……..	……	CEMAT	7-31-2008	12
…… ……	…… ……..	……	CEMAT	6-30-2009	12
…… ……	……	…… ……..	CPM	5-31-2011	12
…… ……	……	…… ……..	CEMAT	4-30-2009	13
…… ……	…… ……..	……	CEMAT	3-31-2009	13
…… ……	…… ……..	…… ……..	CEMAT	9-30-2008	12
…… ……	…… …… ……..	…… ……..	CEMFA	9-30-2011	13
…… ……	…… ……..	……	SMA(Mat)	3-31-2014	14
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	3-31-2043	13
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	9-30-2008	12
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	3-31-2016	13
…… ……	…… ……..	…… ……..	CEMFM	8-27-2027	13
…… ……	……	…… ……..	CPM	3-26-2026	15
…… ……	……	…… ……..	CEMAT	3-31-2010	
…… ……	…… …… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	11-30-2012	
…… ……	…… …… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	3-31-2024	13
…… ……	…… ……..	……	SMA(Mat)	3-31-2013	12

APPENDICE 2, ANNEXE B

N° de contrat	Fournisseur	Type de contrat	BPR	Date d'échéance	Cote
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	3-31-2010	
…… ……	……	……	SMA(Mat)	3-31-2012	14
…… ……	…… ……..	……	SMA(Mat)	3-31-2010	
…… ……	…… ……..	……	SMA(Mat)	12-20-2013	
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	12-31-2016	12
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	3-31-2013	13
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	12-31-2009	
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	10-21-2018	
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	12-12-2020	12
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	12-12-2016	12
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	12-31-2011	13
…… ……	……	…… ……..	SMA(Mat)	8-27-2008	12
…… ……	…… …… ……..	……	SMA(Mat)	9-19-2009	12
…… ……	…… …… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	7-22-2012	
…… ……	……	…… ……..	SMA(Mat)	6-15-2010	13
…… ……	……	……	SMA(Mat)	3-31-2009	12
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	12-31-2008	
…… ……	…… ……..	……	SMA(Mat)	1-6-2010	
…… ……	…… ……..	…… …… ……..	SMA(Mat)	3-31-2009	
…… ……	……	…… ……..	SMA(Mat)	3-31-2015	12
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	3-31-2015	13
…… ……	…… ……..	……	SMA(Mat)	3-31-2011	
…… ……	…… ……..	……	SMA(Mat)	3-31-2009	

APPENDICE 2, ANNEXE B

N° de contrat	Fournisseur	Type de contrat	BPR	Date d'échéance	Cote
…… ……	……	…… ……..	SMA(Mat)	3-3-2031	14
…… ……	……	……	SMA(Mat)	12-31-2021	15
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	9-30-2008	
…… ……	…… ……..	…… ……..	SMA(Mat)	2-3-2031	13
…… ……	……	……	SMA(Mat)	3-31-2010	
…… ……	…… ……..	……	SMA(Mat)	3-31-2010	
…… ……	…… ……..	……	SMA(Mat)	3-31-2010	

Tableau 3. Contrats assortis de conditions de paiement à risque plus élevé. La cote maximale est 17. Les contrats sans cote avaient une valeur supérieure à 100 M$. Vingt contrats figurent également à l'appendice 1 de l'annexe B.